



Mon fils accuse de viol par sa cousine

Par **nikita1022**, le **29/10/2009** à **22:48**

Bonjour, mon fils a actuellement 26 ans et il a une petite fille de 5 ans et sa cousine actuellement âgée de 21 ans l'accuse de viol mais le viol aurait été commis lorsque mon fils avait 13 ans et elle 8 ans dans un univers où toute la famille était présente. Ensuite à cet aveu j'ai pris mon fils à part pour connaître la vérité mais il a nié l'accusation et m'a dit qu'il lui avait juste touché les fesses que peu faire un garçon de 13 ans ? surtout qu'à l'époque il s'intéresse plus aux choses de son âge. Malheureusement sa cousine persiste dans le viol et dit que son silence depuis toutes ces années n'était que pour protéger la famille. La question est que puis-je faire pour connaître la vérité et savoir si un garçon de 13 ans peut violer une fillette de 8 ans ? Répondre moi car depuis je ne vis plus. Merci de me répondre.

Par **yg94370**, le **26/11/2009** à **18:11**

Madame bonjour, nous sommes deux aujourd'hui à ne plus vivre. Mon fils est accusé de viol sur mineure dont il avait la garde. Il est innocent et je détiens un document le prouvant. La petite ment (elle a 14 ans), mais j'ai peur que ce document soit interprété à double sens. Je ne crois plus à la justice qui cherche un coupable sous la dent. Je vous comprends, je cherche une association car il y a trop de plaintes dans ce domaine. Merci de me répondre, moi non plus je ne dors plus et j'ai très peur de la justice injuste.